



**Le chef du
Département de la
santé et de l'action
sociale**

Av. des Casernes 2
BAP
1014 Lausanne

Aux partenaires du Département de la
santé et de l'action sociale selon liste
ci-jointe

Lausanne, le 8 janvier 2010

Consultation – Projet de Règlement sur le Bureau de la médiation et les Commissions d'examen des plaintes des patients et des résidents

Madame, Monsieur,

La révision de la Loi du 10 février 2004 sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2009 et a permis l'introduction de nouveaux droits en faveur des personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales.

Ces droits portent notamment sur le choix d'un établissement socio-éducatif sous réserve de contrainte réelle, l'information sur les prestations et l'organisation de l'établissement socio-éducatif, aux conseils et assistance, à accéder à son dossier, ainsi que l'interdiction des mesures de contrainte.

Cette révision instaure également deux instances de recours, soit le Bureau de la médiation et la Commission d'examen des plaintes des résidents, afin de protéger efficacement les droits des personnes accueillies dans les établissements socio-éducatifs et sanitaires. Ces instances fonctionnaient déjà pour le domaine de la santé, mais ont été réorganisées pour permettre l'extension au domaine socio-éducatif.

Les services de mon département ont élaboré un projet de Règlement sur le Bureau de la médiation et les Commissions d'examen des plaintes afin de consacrer la procédure et les modalités relatives au traitement des plaintes déposées devant ces instances. Ce projet peut être consulté et téléchargé sur le site Internet du département (www.dsas.vd.ch). Nous vous prions par conséquent de bien vouloir adresser vos remarques et commentaires écrits au Service de prévoyance et d'aide sociales, Casernes 2, BAP, 1014 Lausanne, d'ici au 19 février 2010.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le chef du département

Pierre-Yves Maillard

Annexe ment.